

MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

AQUA YOGA



<https://aqua-yoga.fr/>
Dominique Cartan

Présentation de l'Aqua yoga

L'Aqua yoga est une pratique corporelle de yoga dans un milieu aquatique. Cette pratique est apparentée aux techniques de yoga (Asana, Pranayama et méditation).

La création de la formation et la certification est une réponse à une forte demande de pratique de yoga aquatique. De nos jours, un grand nombre de personnes souhaitent pratiquer le yoga, mais comme elles se sentent dans l'incapacité physique liée à leur flexibilité, à des problèmes de poids ou de respiration, elles se privent de ces bienfaits.

Cette formation et cette certification permet aux certifiés de transmettre le yoga aquatique dans le respect du code d'éthique et de déontologie du yoga en milieu aquatique.



Compétences nécessaires à l'enseignement de l'Aqua yoga

Enseigner l'Aqua yoga exige d'importantes compétences pédagogiques, puisqu'il met en relation avec des publics divers pour les accompagner en toute sécurité dans la pratique du yoga aquatique.

Cette responsabilité requiert d'être capable de construire une séance et de l'animer en transmettant les fondamentaux du yoga, de la natation. Le candidat.e doit être capable de conduire une séance d'Aqua yoga contenant des postures simples, des exercices de souffle, de relaxation et de méditation ainsi qu'être capable d'utiliser des médias pour enrichissent leur séance.

Voie d'accès à la certification d'enseignant d'Aqua yoga

Par la formation en Aqua yoga de trois modules de compétences

- Module 1: Apprentissage de l'Aqua yoga
- Module 2 : Approfondissement de l'Aqua yoga
- Module 3: Perfectionnement de l'Aqua yoga

Pré-requis pour accéder à la certification

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être détenteur ou en cours d'obtention d'un diplôme aquatique de niveau 4 : MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, DEJEPS, STAPS ou équivalent.
- Avoir participé à la formation Aqua yoga dans sa totalité (3 modules)
- Avoir donné un certificat médical datant de moins de trois mois le jour de l'examen final stipulant la non contre indication à la pratique et à l'enseignement du yoga aquatique.

Dispositif d'évaluation du candidat.e

Le candidat.e est évalué.e tout au long de la formation sur sa présence, son implication, sa curiosité et ses motivations pour enseigner l'Aqua yoga.

Épreuve pratique de certification

Le candidat.e doit satisfaire aux quatre (4) épreuves pour obtenir l'attestation d'enseignant en Aqua yoga.

1. Épreuve écrite 30mn: Le candidat.e répond à une série de 10 questions de type QCM basée sur les connaissances théoriques, techniques et philosophiques du yoga et de l'Aqua yoga.
2. Épreuve théorique: Le candidat.e crée.e en amont une séance d'Aqua yoga sur un support papier qui est une aide pour la séance pratique. Le contenu est évalué lors de l'épreuve pratique.
3. Épreuve pratique 30mn: le candidat.e est évalué.e sur son sens de l'accueil, son adaptation au public et à l'environnement, ses connaissances techniques, sa pédagogie, son écoute, sa présence, sa réactivité, sa transmission des connaissances, sa motivation, son sens des responsabilités, sa capacité à identifier les points forts et les points

faibles des participants et sa capacité à s'adapter au public et à l'environnement. Il (elle) est évalué.e également sur ses capacités à mener sa séance préétabli par l'exécution des exercices en se référant à ce qui fait la spécificité de l'Aqua yoga : postures, enchaînements, relaxation, respiration, méditation, techniques d'intériorisation, médias.

4. Épreuve Oral 30mn: Le candidat.e justifie sa séance, la modifie si nécessaire et propose une suite logique pour une séance suivante.

ÉVALUATION FINAL* - CONTENU DE L'ÉPREUVE

N°	Épreuves	Contenu des épreuves	modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
1	Épreuve écrite 30mn	10 questions portant sur la philosophie du yoga et de l'Aqua yoga, son contenu, ses bienfaits et les transversalités avec la natation	QCM	50% minimum de réussite aux 10 questions
2	Préparation de séance	Élaboration et présentation d'une séance d'Aqua yoga	L'élève établit par écrit une séance d'Aqua yoga avec un début, un milieu et une fin de séance	La séance est faite ou non faite
3	Épreuve pratique 30mn	Conduite d'une séance d'Aqua yoga	L'élève met en pratique la séance qu'il a préalablement établie.	Anime une séance cohérente, en accord avec l'architecture d'une séance avec pédagogie, écoute et accompagne. Sécurise les pratiquants et propose des exercices adaptés au niveau des élèves. Respecte la séance préalablement établie
4	Oral 15mn	Un oral comportant sur sa séance et celle à venir	L'élève évalue la pertinence de sa séance et apporte des justifications si nécessaire. Propose une ébauche pour une séance suivante	Fait un bilan de séance e si nécessaire, se remet en question pour modifier sa séance. Propose une suite pertinente à la séance.
	Conditions d'obtention	Présence du candidat.e sur la totalité de la formation	Avoir participé et satisfait à toutes les épreuves	A obtenu une note supérieure ou égale à 15/20

*La certification est accessible aux personnes en situation de handicap, des modalités d'organisation sont mis en place en fonction du handicap identifié.

Finalités et objectifs des épreuves

L'épreuve écrite, a pour objectif d'apprécier les connaissances théoriques du yoga, de la natation et du yoga aquatique chez le candidat.e, ainsi que le niveau de compréhension et d'analyse. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.

L'épreuve théorique, vise à apprécier la capacité à construire une séance d'Aqua yoga avec un début, un milieu et une fin.

L'épreuve pratique, permet d'observer la corrélation entre la pratique et la théorie et permet d'évaluer les acquis des candidats en matière de connaissances et de compétences méthodologiques liées à l'enseignement de l'Aqua yoga.

L'épreuve orale, a pour objectif d'évaluer les compétences, tester les connaissances, évaluer le savoir-faire de l'aptitude pédagogique et de re-médiation.

Conditions d'obtention de la certification en Aqua yoga

- Le candidat.e doit avoir 18 ans minimum.
- Le candidat.e doit être présent physiquement sur la totalité de la formation (3 modules), celle-ci est contrôlée par une fiche de présence, signée à chaque début et fin des modules de formation.
- Le candidat.e doit satisfaire d'une note supérieur ou égale à 15 sur 20 lors des épreuves de l'examen final.
- Le candidat.e doit avoir le jour de l'examen son titre de maître nageur ou équivalent.
- Le candidat.e doit être à jour de sa révision CAEP
- Le candidat.e doit posséder et le PSE1 de l'année en cours

Lorsque le candidat a rempli la totalité des conditions d'obtention de la certification des compétences en Aqua yoga, il se voit délivrer à la fin de la délibération du jury un certificat d'enseignant en Aqua yoga.

Taux d'obtention des compétences

Ne peut passer l'examen final que les candidats.es ayant participé à la totalité des 3 modules de la formation.

Le taux de réussite à l'obtention des 4 épreuves est de 100%

Lorsqu'une épreuve est en échec, le candidat.e est tenu de repasser la totalité de l'examen final lors d'une session ultérieure.

Avant de repasser l'examen final, le candidat.e doit au minimum participer à la totalité du module N° 3 « perfectionnement » avant de repasser l'examen final.

Pour les candidats qui souhaitent repasser l'examen final, une demande écrite de participation à l'examen final est exigé ainsi qu'une demande d'autorisation d'intégrer le module 3 d'une formation.

Lors du repassage de l'examen final le candidat.e doublant passe la totalité des épreuves

Organisation, notation et gestion des épreuves de certifications

L'organisation et la gestion des épreuves sont assurées par le formateur en Aqua yoga. Les épreuves d'évaluation et de certification sont organisées à la fin de la formation.

Un certificat d'enseignant en Aqua yoga est délivré à l'issue de la délibération du jury.

Organisation des épreuves

Les épreuves sont organisées le dernier jour du module 3 de la formation Aqua yoga.

Épreuve 1: QCM: 30mn.

L'épreuve de QCM se déroule 30mn avant le début de la séance pratique, en salle ou dans un lieu approprié à la situation proche du lieu du déroulement de l'épreuve N°3.

Épreuve 2: Préparation d'une séance

Cette épreuve se déroule en amont, c'est un travail personnel qui doit être fait avant le début de la première épreuve.

Épreuve 3: Conduite d'une séance : 30mn

Le candidat.e conduit la séance d'Aqua yoga qu'il a préalablement établie pour un durée maximale de 30mn. Au cas où, la séance est conduite dans sa totalité (plus de 30mn) et par conséquent elle dépasse les 30mn, le candidat.e est évalué sur les 30mn de la séance en évaluation.

Épreuve 4: Oral 15mn

Cette épreuve se déroule dans l'endroit où a été passé l'épreuve écrite. Il est demandé au candidat.e de justifier, d'analyser la cohérence et la pertinence de sa séance et de proposer une thématique pour la séance suivante. Il est fortement recommandé au candidat.e de préparer en amont la suite de sa séance, mais n'est pas évalué sur son choix ou non de sa préparation.

NOTA: Dans le cas où il y a plusieurs candidats.es à l'examen final, l'épreuve orale a lieu à la fin du passage du dernier candidat.e en liste de l'épreuve n° 3. L'ordre des candidats.es reste inchangé.

Notation des épreuves

La notation des épreuves de l'examen final de l'Aqua yoga est définie comme suit :

Épreuve n°1 : est notée sur 10 points. Elle correspond à la moitié de la note finale. Chaque questions comptabilise 1 point. Un minimum de 5 points sur 10 est nécessaire pour prétendre à la certification. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve n°2: est évalué sur 1 point. Cette évaluation correspond à la vérification de la création de la séance pratique sur support papier.

Fait : 1 point

Non fait : 0 point

Épreuve n°3 : est évaluée sur 7 points. Une note minimale de 4 sur 7 est nécessaire pour accéder à la certification. Toute note inférieure à 4 est éliminatoire.

Épreuve n°4 : est évaluée sur 2 points.

1 point correspond à la justification du candidat.e sur sa séance et 1 point sur la présentation de sa séance suivante. Un minimum de 1 point est nécessaire à la certification. Toute note inférieure à 1 est éliminatoire.

Note finale

La note finale doit être supérieure ou égale à 15 points sur 20 pour obtenir la certification en Aqua yoga.

Épreuves	QCM: 30mn	Préparation d'une séance	Conduite d'une séance : 30mn	Oral : 15mn	Note 20
N°1	En salle : 10 questions théoriques sur le contenu technique et philosophie de l'Aqua yoga. Le candidat doit être présent 15mn au moins avant le début de l'épreuve				10/20
N°2		Doit être construite avant la 1re épreuve			1/20
N°3			La séance pratique de l'épreuve N°2 est conduite par le candidat.e avec des élèves (candidats.es ou autres)		7/20
N°4				L'oral est basé sur le contenu de la séance	2/20
Total					20/20

Le rôle du jury de certification

Le jury de certification est chargé de statuer sur la validation ou non des compétences attendues du du candidat.e au regard du référentiel de certification. Un total de 15 sur 20 minimum est attendu par le candidat.e pour l'obtention de la certification d'enseignant en Aqua yoga.

Le jury a pour mission de valider les acquis du candidat.e pour chacune des compétences du référentiel. Il se prononce au regard des éléments d'évaluation fournis.

Composition du jury

Le candidat.e est évalué.e tout au long de la formation sur sa présence et son implication.

Le jury est constitué:

- Du formateur en Aqua yoga et évalue la cohérence des exercices aquatiques en relation avec l'eau: immersion, respiration aquatique, équilibre aquatique, sécurité des élèves. Il évalue la technique des postures, le travail du souffle, la philosophie et les connaissances théorique du yoga et valide la cohérence de l'alchimie des deux disciplines.
- D'un maître nageur diplômé qui évalue la pertinence des exercices spécifiques à l'élément aquatique
- D'un professeur de yoga certifié qui évalue le contenu des éléments spécifiques liés au yoga

Délivrance de la certification d'enseignant en Aqua yoga

À l'issus des résultats de l'examen final et après délibération du jury, la certification est attestée ou refusée.